



Pau, le 24 juin 2024

Pour une rupture sociale et démocratique : battre l'extrême droite !

Emmanuel Macron, avec beaucoup de cynisme, a tenté un dangereux coup de poker avec la dissolution de l'Assemblée nationale jouant surtout aux pompiers pyromanes avec la démocratie. Le 8 juillet, le Rassemblement national pourrait avoir une majorité absolue à l'Assemblée, diriger les ministères, dont celui de l'Éducation nationale et des postes stratégiques de l'administration. Cette possible victoire aux élections législatives est le résultat des politiques néolibérales menées en particulier depuis 2017 qui ont mis à mal les solidarités et ainsi créé du désespoir social, puissant moteur du vote pour l'extrême droite. C'est la conséquence de décisions et de prises de parole qui n'ont cessé de banaliser les idées racistes et xénophobes d'extrême droite, à l'image de la loi immigration. Notre démocratie est donc à un point de bascule. Le SNES-FSU poursuit son travail de décryptage des programmes et appelle à amplifier les mobilisations contre l'extrême droite. Il appelle à participer massivement aux élections législatives, à battre l'extrême droite. Dans ce moment grave et historique, le SNES-FSU prend ses responsabilités. Il ne s'agit pas seulement de s'exprimer en contre. Aussi, en toute indépendance, le SNES-FSU soutient le programme du Nouveau Front Populaire et les candidatures qui le portent au 1^{er} tour. Ce

programme porte des mesures économiques, sociales et environnementales qui permettent une véritable rupture avec les politiques menées jusqu'ici et qui nous ont mené dans l'impasse. Cet appel n'est pas un chèque en blanc au Nouveau Front Populaire. L'histoire sociale nous montre que le progrès social n'a été conquis que par les luttes. **Quelle que soit la situation politique du pays le 8 juillet au matin, le SNES-FSU poursuivra les mobilisations et construira les rapports de force nécessaires notamment pour l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, la revalorisation immédiate des salaires, la formation des enseignant.e.s de haut niveau et de qualité, la défense des principes démocratiques, les ambitions intellectuelles et civiques de l'école publique laïque et l'exigence de lui réserver le financement public.**

La SNES-FSU s'inscrit de longue date dans le combat contre l'extrême droite. Le RN a un programme de division, de discriminations, émaillé de mesures anti-sociales qu'aucun discours ne saurait masquer: le RN se soucie peu du sort des salarié.e.s, notamment les plus abîmés par un monde du travail de plus en plus brutal. Dans l'Éducation nationale, il exalte une École du passé mythifiée pour mieux entériner l'ordre social et veut mettre au pas les personnels. Les expériences étrangères le montrent, quand l'extrême droite prend le pouvoir par les urnes, elle ne le rend pas de manière démocratique. L'arrivée de l'extrême droite au pouvoir serait aussi synonyme de danger, de discrimination, de violences physiques contre les immigrés, les femmes, les personnes LGBTIA+ car l'extrême droite hait la différence. Dans ce moment décisif et historique, soyons au rendez-vous pour battre l'extrême droite !

Hors Classe et Classe Exceptionnelle

Les ratios promu.es/promouvables ont enfin été publiés, pour le niveau national, pour les campagnes 2024, 2025 et 2026. La déclinaison en contingents par académie ne devrait pas tarder à être communiquée. Concernant la Hors Classe ce ratio, qui est identique pour tous les corps, est porté à 22%. En 2023 il était de 21% et les contingents pour notre académie étaient de 519 promotions pour les certifié.es, 29 pour les CPE et 20 pour les Psy-EN.

Pour la Classe Exceptionnelle le ratio dépend du corps et ces ratios par corps ont été fixés afin de permettre des volumes de promotion identiques ou légèrement supérieurs à ceux de 2023. Rappelons que le rapport de force créé lors du mouvement contre la réforme des retraites a ensuite permis au SNES-FSU de peser lors des discussions sur la partie "Socle" de la revalorisation des enseignant.es, et cela débouche aujourd'hui sur ce nouveau mode de calcul des volumes de promotion. Si le plafond de 10,5% de chaque corps à la Classe Exceptionnelle avait perduré, on aurait eu en 2024 des volumes de promotion approximativement divisés par 3 par rapport à 2023. Pour 2024, il y aura nationalement 4475 certifié.es promu.es à la Classe Exceptionnelle (4323 l'année dernière), 289 CPE (263 l'année dernière), 125 Psy-EN (98 l'année dernière) et 1774 agrégé.es (1664 en 2023). La répartition par académie est pour le moment inconnue. Lors d'un groupe de travail en février, le SNES-FSU avait demandé au DGRH que cette répartition se fasse au prorata des effectifs aux 6ème et 7ème échelon de la Hors Classe. Il avait également défendu l'idée que les collègues proches de la retraite au 7ème échelon ou en fin de 6ème devaient être la cible privilégiée des campagnes à venir, car leur promotion devient urgente pour espérer atteindre l'indice terminal de la Classe Exceptionnelle et bénéficier ainsi d'une revalorisation sensible de leur pension (pour les certifié.es il y a 151 points d'indice de différence entre le dernier indice de la Classe Exceptionnelle et le dernier indice de la Hors Classe, soit un gain salarial de 743 euros bruts mensuels). Avec l'aide du SNALC, qui assume clairement privilégier le mérite, l'administration avait émis une fin de non-recevoir à cette demande. Il n'est pas inutile de rappeler que le bénéfice immédiat d'une promotion est d'autant plus grand que l'indice détenu à la Hors Classe est élevé. Ainsi la promotion à la Classe Exceptionnelle d'un.e certifié.e au 5ème échelon de la Hors Classe conduit à une augmentation de 4% de traitement indiciaire cumulé sur 5 ans par rapport à la poursuite de la carrière dans la Hors Classe, tandis que la promotion d'un.e certifié.e au 7ème échelon de la Hors Classe conduit à une augmentation de 15% de traitement indiciaire cumulé sur 5 ans (sans parler de l'effet sur la pension). Le Ministère incitera-t-il les rectorats à promouvoir des collègues moins avancé.es dans la carrière, afin de faire des économies ? Le SNES-FSU de l'académie de Bordeaux étudiera avec soins les résultats des promotions 2024 pour déterminer la stratégie qui aura été finalement retenue par le «comité d'experts» du rectorat suite à l'audience du 7 juin.

Formation initiale : il faut savoir retirer une réforme !

Contre toute évidence et contre toute raison, en dépit de l'opposition unanime des personnels et des organisations syndicales qui en demandent le retrait et/ou le report, le gouvernement persiste dans sa volonté de mettre en place une nouvelle réforme de la formation initiale des enseignant.es et des CPE. Les travaux du parlement sont suspendus, la campagne pour les élections législatives a commencé, et en toute logique toutes les réunions sur des dossiers nécessitant des arbitrages politiques sont annulées et reportées. **Toutes sauf celles sur la réforme de la formation initiale !**

Le ministère maintient les réunions de travail et envisage même de faire passer des premiers textes dans des instances la semaine prochaine. La FSU dénonce le caractère irresponsable de l'obstination gouvernementale. A la suite d'un courrier des présidentes des universités parisiennes qui indiquent avoir "décidé d'acter le report" de la mise en place de cette réforme en 2026, France Université s'exprime à son tour pour demander le report de la réforme à la rentrée 2025. Comme la FSU le réclame depuis plusieurs mois, le ministère doit revoir sa copie et retirer sa réforme, qui emmène les étudiant.es, les formateur-trices et les futurs enseignant.es et CPE droit dans le mur.